



16ème législature

Question N° : 17176	De Mme Emmanuelle Ménard (Non inscrit - Hérault)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > médecine	Tête d'analyse > Risque de disparition des visites médicales à domicile par SOS Médecins	Analyse > Risque de disparition des visites médicales à domicile par SOS Médecins.
Question publiée au JO le : 16/04/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Emmanuelle Ménard attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention, sur la possible disparition des visites à domicile assurées par SOS Médecins. L'association tire la sonnette d'alarme et exige des revalorisations substantielles des tarifs des 1 300 médecins qui sillonnent la France et se déplacent au chevet de tous, quelle que soit l'heure du jour ou de la nuit, tous les jours de la semaine. Le prix de leur consultation est, en journée, fixé à 36,50 euros - peu importe la gravité de la pathologie -, alors que les médecins qui exercent en cabinet font payer leur consultation 26,50 euros. Jean-Christophe Masseron, président de SOS Médecins, alerte sur le recul très inquiétant des visites à domicile, qui sont passées de « 77 millions il y a 20 ans au niveau national à 13 millions l'année dernière ». Du côté de SOS Médecins, la visite à domicile a clairement perdu en attractivité. Ils n'en réalisent d'ailleurs plus que 1,4 million par an contre 3,1 millions de consultations faites en cabinet. Un recul regrettable car, selon SOS Médecins, aller à la rencontre des patients chez eux, c'est tout simplement le cœur de métier. Une pratique mais aussi une vision de la médecine indispensable à l'heure où 93 % des patients âgés recourent à la visite à domicile. Du côté des médecins, lorsqu'un médecin de SOS se rend au domicile d'une personne âgée, il peut passer parfois une heure auprès d'elle, quand un médecin généraliste peut, dans le même temps, recevoir quatre patients. Un décalage qui n'est évidemment pas tenable. Dès lors, pour sauver les visites à domicile, SOS Médecins demande une revalorisation des actes à hauteur de 70 euros. Cette demande ne peut être ignorée ou écartée quand, dans le même temps, le territoire national est marqué par de trop nombreux déserts médicaux. Face à ce constat, elle lui demande les pistes et solutions qu'il compte examiner et mettre en œuvre pour sauver les visites à domicile des médecins appartenant à SOS Médecins.